

INFORMATIONS

MIDI-PYRENEES

B
U
L
L
E
T
I
N

S

O

M

M

A

I

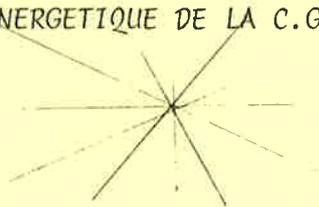
R

E

DU COMITE REGIONAL C.G.T.

N° 31 - JUIN 1980

1. L'UNITÉ
INTERVENTION DE B. RIBEIRA AU
CCN DES 21 ET 22 MAI
2. INTERVENTIONS DES DELEGUES C.G.T. AU
CESR
3. ASSEDIC: COMMUNIQUE DU VICE-PRESIDENT C.G.T.
4. PROBLEMES INTERNATIONAUX:
RENCONTRE COMMISSIONS OUVRIERES D'ARAGON ET
COMITE REGIONAL C.G.T.
5. GAGNER C'EST POSSIBLE: LA PREUVE
6. UN QUESTIONNAIRE IMPORTANT
7. EMPLOI MIDI-PYRENEES
8. LA POLITIQUE ENERGETIQUE DE LA C.G.T. EN MIDI-PYRENEES



NUMERO D'INSCRIPTION A LA CP: 579 D 73

Directeur: Bernard RIBEIRA

Imprimerie: UD CGT 19 Place Saint Sernin

31070 TOULOUSE

prix: 1 F 00

INTERVENTION DE BERNARD RIBEIRA

SECRETAIRE REGIONAL

AU C.C.N. DES 21 ET 22 MAI 1980

Je traiterai un problème soulevé dans le rapport de Jean-Claude LAROZE, celui de l'unité.

A tous les niveaux, à la C.G.T., nous oeuvrons pour l'unité d'action revendicative la plus large. Tout ce que nous avons fait depuis septembre, l'action de février, du 24 avril, du 1er Mai, du 13 Mai, montre que nous avons eu, que nous avons raison et que les travailleurs dans leur ensemble soutiennent notre démarche.

Pour autant les problèmes de l'unité ne sont pas définitivement réglés.

Si nous devons dire aux travailleurs ce que nous en pensons car ils sont au premier chef concernés par les problèmes d'unité d'action, les diverses tournées faites dans les UD nous font dire que nous devons continuer à éclairer nos militants pour que cette unité s'élargisse et que l'action progresse sur des bases claires. Car en effet, il y a parmi eux des interrogations qui leur font avoir des attitudes diverses et de ce fait notre Organisation n'est pas, où cela se produit, l'outil de lutte et rassembleur qu'en attendent les travailleurs.

Parmi ces attitudes,

Celle qui consiste à dire "il n'y a pas d'accord au sommet, les autres n'en veulent pas, alors roulons tout seul sans les consulter au niveau de l'entreprise.

Cette attitude sectaire de plus en plus rare est à condamner car elle ne favorise pas le rassemblement de tous les travailleurs dans l'action pour son efficacité immédiate et à venir et a tendance à nous faire porter le chapeau de la désunion avec tous les qualificatifs que l'on imagine.

Il y a une autre interrogation parmi nos militants qui consiste à dire : "Est-ce que la C.G.T. fait tout ce qu'il faut pour réaliser l'unité d'action?"

C'est une question qui, fort heureusement dans des cas limites, du moins dans notre Région, freine le développement des luttes.

Elle freine le développement des luttes par des activités, plutôt des inactivités, diverses.

La 1ère - Il n'y a pas d'accord au sommet, ils ne sont pas capables de se mettre d'accord (englobant pêle mèle C.G.T. - C.F.D.T.), on n'essaye pas de réaliser au niveau de l'entreprise.

La 2ème - On réalise l'union pour l'union pour montrer que c'est possible de s'unir. Dans ce cas notre activité dépend là de l'inaction des autres et on ne fait rien pour faire connaître nos positions, ni s'exprimer en tant que C.G.T., pour éviter de briser l'union. On fait là la démonstration aux travailleurs que l'on s'est uni pour subir.

La 3ème - On ne réalise pas l'union, mais on ne fait rien car on s'interroge de savoir si du fait que l'union ne se réalise pas, n'y aurait-il pas de notre part

.../...

une position ferme et arrêtée sur des formes d'actions qui n'auraient pas l'assentiment de la C.F.D.T. Et ne serait-ce pas nous qui par notre façon d'imposer les formes d'actions serions responsables de la non réalisation de l'unité ? Certains même de ces camarades vont jusqu'à prétendre que l'on affabule sur le recentrage de la C.F.D.T. et que l'on déformerait les intentions de ses militants voire qu'on inventerait leurs déclarations.

- On peut penser que l'on affabule sur le recentrage de la C.F.D.T. si l'on examine de l'extérieur les méfaits des positions de la C.F.D.T.; si on ne prend pas garde aux déclarations des dirigeants de la C.F.D.T., si on ne fait pas redescendre au niveau de l'entreprise, au plus près des travailleurs, les conséquences de telles déclarations ou des agissements de la C.F.D.T. que ce soit confédéralement ou localement. On peut certes s'interroger surtout si la C.F.D.T. au niveau de l'entreprise fait le mort ou a un autre langage ce qui ne la gêne pas.

Sans revenir sur ses positions sur le SMIC, les 35 H que le CCN connaît, je voudrais donner quelques exemples au niveau régional :

- ° alors que les cheminots se battent avec les populations contre la fermeture des lignes, la C.F.D.T. à TOULOUSE sort un tract dans ce sens pendant que ses dirigeants à la Commission Régionale des Transports étaient d'accord pour la fermeture de la ligne AX-les-THERMES - LA TOUR DE CAROL.
- ° dans les HAUTES-PYRENEES à la CERAVIER, la C.F.D.T. a signé un accord avec le patron, sur la préretraite à 56 ans avec 71 %, remettant en cause un acquis déjà obtenu à 59 ans avec 85 % et une prime de licenciement (même FO n'a pas signé).
- ° à TARBES pour le 24 avril, elle a condamné par tract à L'ARSENAL et autres entreprises et par voie de presse l'action de la C.G.T.
- ° dans le GERS, à son congrès la C.F.D.T. se prononce contre la désertification du département, alors qu'elle a cautionné la fermeture de l'entreprise la plus importante du département, GRUNDIG avec 500 travailleurs, et qu'elle se refuse de lutter contre la liquidation du secteur de l'Armagnac.
- ° dans la HAUTE-GARONNE, aux chèques postaux, elle fait annuler la liste C.G.T. aux élections de cantine car un candidat en position de non éligibilité ne remplissait pas les conditions.
- ° dans le Commerce, toujours en HAUTE-GARONNE, lors de la commission paritaire sur les salaires la C.G.T. et la C.F.D.T. y vont avec un accord commun. A la réunion, la C.F.D.T. signe avec les patrons un accord au rabais remettant en cause l'accord C.G.T.- C.F.D.T. et mettant 4 échelons de salaires au-dessous du SMIC.

On pourrait en citer bien d'autres de cette trempe.

Les militants de la C.F.D.T. sont, dans divers départements de notre région, portés à vouloir réaliser l'union des syndicats et des partis. Eux qui, lorsque la gauche était unie se refusait à tout contact avec les partis. On peut se poser la question pour qui roulent-ils ?

Sur la mise en place de divers comités dans lesquels participent la C.F.D.T. avec le PS, le MRG, le PSU, nous ne sommes pas partie prenante car :

- dans ces comités l'expression propre de la C.G.T. serait étouffée.
- elle roulerait pour les autres en donnant vie à ces comités car elle est la seule Organisation syndicale sur des positions de classe. Les travailleurs ne feraient pas la différence entre les vrais défenseurs de leurs intérêts et les autres.

De plus, je vous livre là mon point de vue personnel, j'ai bien peur que ces comités soient dans la ligne de ce que CLEMENCEAU disait: "Lorsque je veux enterrer un problème, je mets en place une commission".

- On peut prétendre que l'on déforme les intentions des militants C.F.D.T. ou que l'on invente leurs déclarations.

° Ce n'est pas nous qui avons dit " Je vais vous faire un aveu: je suis d'accord avec l'analyse de la stratégie sociale du patronat faite par la C.F.D.T".
Ce n'est pas nous, c'est CEYRAC au colloque du CNPF le 19 FEVRIER dernier.

° Qui est-ce qui reprend à son compte les analyse du pouvoir et justifie ainsi les mesures d'austérité et d'autoritarisme.

Ce n'est pas nous, c'est, CHEREQUE, Secrétaire de la C.F.D.T. dans une interview du MATIN le 31 DECEMBRE 1979.

° Qui est-ce qui pour justifier l'élargissement du Marché Commun à l'ESPAGNE, déclare que les travailleurs préféreraient travailler au soleil d'ESPAGNE que dans le Nord de la FRANCE. Ce n'est pas nous, c'est le secrétaire régional C.F.D.T MIDI-PYRENEES.

Lorsqu'on réalise l'union pour l'union et pour l'inaction, n'y-a-t-il pas là une condamnation de la Confédération en portant le débat à un niveau où la raison même du syndicalisme est dépassée et où l'on ose avancer des arrières pensées politiques? Car ce sont souvent parmi nos militants, les mêmes, qui pronaient l'union de la gauche pour l'union, peu importe le contenu, au moment où la C.G.T. se battait pour que vive le Programme Commun, qui aujourd'hui, s'interrogent de savoir si nous faisons tout pour réaliser l'unité.

Nous devons éclairer nos militants sur notre démarche qui ne varie pas car elle se place sur un terrain de lutte de classe, conforme à la défense des intérêts des travailleurs. Ne pas éclairer nos militants c'est se priver de faire connaître aux travailleurs, nos positions, c'est priver les travailleurs de pouvoir juger et intervenir car ce sont eux qui sont directement concernés. C'est laisser penser que dans la désunion les responsabilités sont partagées.

C'est se priver de tout mettre en oeuvre pour engager l'action dans l'unité la plus large.

Ne rien faire dans le moment présent, c'est d'une part :

- accepter la politique anti-sociale du pouvoir et du patronat,
- accepter le consensus qu'il soit national ou régional par l'intermédiaire d'un plan Grand Sud-Ouest vide de réalisations sociales et plein d'illusions

d'autre part,

- c'est donner raison aux organisations réformistes y compris C.F.D.T. sur le fait que dans la situation de crise il nous faut moduler nos revendications et laisser passer l'orage,

C'est en fait, donner raison à la fatalité de la crise et à ceux qui prétendent que la gauche au pouvoir n'aurait pas pu, même sur la base d'un programme commun tel que nous le voulons à la C.G.T., satisfaire les revendications des travailleurs.

Eclairer nos militants et les travailleurs, c'est les engager à :

- faire connaître en permanence les positions de la C.G.T. et à lutter, lutter sans cesse car la politique anti-sociale du pouvoir et du patronat est comme le ténia, tant qu'on a pas frappé la tête elle poursuit son oeuvre destructrice.

Pour atteindre la tête, il faut lutter, en premier lieu dans l'entreprise.

- faire la clarté sur la C.F.D.T, et préciser le fond de sa désertion du terrain de combat. Il ne s'agit pas de tactique ou de formes de lutte, le débat est plus profond,

il s'agit d'une volonté délibérée, de la part de la C.F.D.T., de faire preuve de complaisance à l'égard de la politique du pouvoir et de ne pas livrer combat. Dans notre région depuis le PREMIER SEPTEMBRE on peut compter sur les doigts de la main où, la C.F.D.T. a été à l'initiative des luttes. Même le 13 MAI sur 220 appels à 24 H recensés par nous, la C.F.D.T. est dans 52. Sa participation a été faible dans les manifestations, et pour le 23 Mai elle est timide dans l'expression des mots d'ordre ne voulant se contenter que d'une journée de propagande.

- tout faire pour réaliser l'unité, mais l'unité pour l'action.

Ne pas laisser reposer notre détermination d'engager l'action sur une hypothétique unité qui nous ferait courir le risque de ne rien faire ou amoindrir l'impact et la portée de notre propre action.

Imaginons que pour une course cycliste nous ayons la possibilité de la faire avec un tandem ou un vélo seul. La première idée nous incite à prendre le tandem, c'est un rapport de forces. Mais si nous savons à l'avance que notre équipier de derrière ne va pas pédaler et qu'il va freiner dans la montée des côtes de peur de redescendre en arrière, alors pour être plus efficace on aura tout intérêt à prendre seul le vélo. Il en va de même de l'action...

Lorsqu'on nous dit, il n'est pas bien de critiquer la C.F.D.T. lorsqu'on est dans l'unité. En reprenant l'exemple du tandem, nous sommes deux sur celui-ci à défendre les couleurs de l'entreprise ou de la localité. Si le co-équipier a l'attitude que j'ai citée plus haut ne faut-il pas la dénoncer et s'en expliquer devant ceux qui nous font confiance? Il est est de même des luttes et avec plus d'importance encore car ce sont les intérêts des travailleurs qui sont en jeu.

Faut-il cacher cela aux travailleurs et permettre le double langage de la C.F.D.T. ou au contraire éclairer les travailleurs parce que l'unité n'est pas une affaire de sommet et doit avant tout être l'affaire des travailleurs au niveau le plus bas ?

Nous sommes pour faire la clarté, car ce sont les travailleurs eux-mêmes qui peuvent nous aider à lever les obstacles.

Partout où la C.G.T. a su lier dans son activité

- son expression propre, son désir de lutter, son engagement
dans l'action

avec la clarté sur l'attitude des autres organisations, pas seulement C.F.D.T. mais FEN et FO surtout dans le moment présent avec la convention médicale, avec ses propositions audacieuses dans la réalisation de l'unité,

partout les luttes ont été d'un haut niveau, partout l'unité a été réalisée sur de bonnes bases c'est-à-dire des bases pour lutter, pour développer l'action, des succès ont été obtenus et notre Organisation s'est trouvée renforcée.

Notre ambition à la C.G.T., c'est l'unité d'action, mais en tout état de cause il n'est pas question pour nous de se résoudre à l'inaction.

Par l'action et notre désir de la porter à un haut niveau, sur un appui de masse, nous aidons à la réalisation de l'unité d'action à laquelle aspirent les travailleurs, nous mettons le rapport de forces de notre côté. Si nous baissons les bras ce rapport nous est défavorable, inversement si nous sommes à l'initiative et à la tête des luttes il nous est favorable pour les succès immédiats et pour élever le niveau de conscience de la grande masse des travailleurs vers des changements fondamentaux.

=====
+++++++
=====
++++
==

.../...

"AU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL"

LE 4 FEVRIER 1980

INTERVENTION DE LA DELEGATION C.G.T. SUR LA PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET REGIONAL D'UNE PART DES EQUIPEMENTS DU RESEAU DE ROUTES NATIONALES.

Nous sommes bien nous aussi tout à fait partisan du "désenclavement" de MIDI-PYRENEES, encore que nous tenions à faire remarquer qu'à lui seul ce désenclavement ne soit guère suffisant pour provoquer le développement de la Région: sans doute faut-il que le trajet TOULOUSE-ALBI soit amélioré; ce n'est pas, néanmoins, parce qu'on pourra aller de TOULOUSE à ALBI sur une autoroute que sera pour autant empêché le dépérissement du bassin de CARMAUX.

Mais, encore une fois, oui à l'amélioration de notre Réseau Routier.

Cependant, la délégation C.G.T. réaffirme son désaccord avec la proposition d'un contrat Etat-Région par lequel l'Etablissement Public Régional prendrait à sa charge une partie de l'aménagement du réseau routier de rase campagne, opération grave de part sa portée et sa nature. Mais appelons cela, en effet, nous l'avons déjà dit un nouveau transfert de charge. Et 20 ou 30 millions supplémentaires par an pendant 6 ans, cela n'est pas peu à demander aux contribuables régionaux: cela fait en effet près de 20 % du budget régional total de 1980 et représente l'essentiel de l'augmentation de ce dernier par rapport à 1979. Et dans quel but ?

Pour rattraper un peu le retard de la Région en matière de routes nationales, retard dont sont entièrement responsables les carences et les négligences de l'Etat durant les quelques décennies passées;

De surcroît, pour mieux faire passer la potion, on ajoute dans la corbeille de la mariée 150 millions à investir sur la RN 20 que l'Etat "prendrait entièrement à sa charge". Les usagers de la dite RN20 qui attendent depuis plusieurs plans une amélioration de cet axe conforme à leur besoin, apprécieront, n'en doutons pas, à sa juste valeur ce magnanime cadeau.

Mais voilà bien de quoi en effet tenter les représentants de la population MIDI-PYRENEENNE qui depuis tant d'années se battent en vain pour amener l'Etat à faire tout son devoir en matière de route dans notre Région. Et bien nous dirons que puisque cette fois l'Etat semble avoir les moyens et le souci de le faire ce devoir, qu'il le fasse sans contrepartie de l'E.P.R, et qu'il cesse ce petit chantage qui consiste à dire: ou vous faites la moitié de mon travail, ou je ne le fais pas du tout.

Explications:

Sous l'impulsion des Chambres de Commerce toute une bataille est menée depuis plusieurs années pour que, devant le retard manifeste de notre Région en matière de routes l'Etablissement Public Régional fasse un gros effort en la matière, sous le prétexte que les voies de communications sont la condition première du développement économique.

En particulier les Chambres de Commerce ont lancé l'idée que la Région prenne en charge une partie de l'équipement des routes nationales, en assortissant cet effort de la condition que l'Etat fasse de son côté un effort analogue.

L'Administration n'a pas manqué de bondir sur l'occasion de ce nouveau transfert de charge. Elle vient en effet de proposer pour le Budget 1980 un contrat Etat-Région par lequel la Région s'engagera à investir 30 millions par an pendant 6 ans sur un certain nombre d'opérations concernant les routes nationales, l'Etat s'engageant de son côté à y consacrer le même montant. Pour faire mieux passer l'opération l'Etat promet, royal cadeau, de consacrer par dessus le marché 150 millions de plus que prévu sur la RN 20. En définitive cela revient à demander au contribuable régional de verser un impôt supplémentaire en contrepartie de quoi l'Etat accélérerait un peu la réalisation d'opérations qui devraient être à sa seule charge.

C'est ce qui répond à l'intervention ci-dessus.

.../...

AVIS DES DELEGUES C.G.T. AU CESR MIDI-PYRENEES SUR LA FISCALITE REGIONALE A PROPOS DU
BUDGET 1980 DE L'EPR -

Les délégués C.G.T. ne voteront pas pour l'avis présenté par le rapporteur général de ce budget essentiellement parce qu'ils ne sont pas d'accord avec un nouveau recours accru à la fiscalité régionale.

On reproche quelquefois à cette position d'être contradictoire; nous sommes en effet pour toute une série de dépenses soumises à notre avis et nous refusons les recettes proposées pour y subvenir. Il faut donc que nous nous expliquions sur cette attitude.

Il s'agit en effet pour nous, d'un refus du principe même d'un prélèvement fiscal au niveau régional et pas seulement de réserves quant à son volume.

Si, certes, nous sommes partisans d'une décentralisation réelle des pouvoirs de décision et d'exécution dans le cadre d'un plan national véritablement concerté à partir des besoins recensés au niveau local, nous estimons aussi que la contrepartie indispensable devrait en être le transfert par l'Etat des moyens financiers correspondants.

C'est donc dire aussi qu'en l'état actuel des choses, il nous semble primordial de ne pas permettre que se reproduise, au niveau des Régions, le phénomène que nous connaissons au niveau des communes et des départements. Les transferts de charges ont été tels, dans les communes urbaines ou semi-urbaines notamment, que la fiscalité locale en est venue à peser souvent plus que la fiscalité directe d'Etat.

Et s'il est vrai que nous n'en sommes pas là- et de loin- au niveau régional, nous nous gardons pour notre part d'assurer qu'il en demeurera ainsi à terme, surtout si, comme il est fait pour les routes nationales, la tendance de l'EPR est de prendre en compte lui-même les besoins insatisfaits de la Région.

Et si en volume les dépenses de l'EPR sont réduites, elles ont tout de même été multipliées par 7,1 depuis sa première année de fonctionnement et par 3,71 sur 5 ans, de 1976 à 1980.

Quand l'effort de l'Etat, dont l'accroissement cette année est plusieurs fois souligné aura été multiplié dans une mesure du même ordre, alors nous serons peut-être d'accord pour un recours accru au contribuable de notre Région.

Or, à ce sujet, s'il est exact - dans la mesure où les décisions corroboreront les engagements que la Région recevra au total 704 300 000 F soit 5,89 % du total prévu des crédits déconcentrés de l'Etat, pour la France entière, il faut tout de même rappeler: qu'il était généralement considéré que la Région MIDI-PYRENEES devait bénéficier d'un certain rattrapage en compensation, d'une part des dotations insuffisantes qui lui avaient été attribuées depuis des années et d'autre part du retard économique qui, de ce fait, s'était maintenu, voire aggravé.

Or, si l'on isole l'opération Plan Sud-Ouest, qui devrait constituer un tout petit rattrapage de ce retard, les crédits normaux dévolus à MIDI-PYRENEES ne représentent plus que 531 300 000 soit 4,44 % du total national, alors qu'ils atteignaient, selon les termes du rapport soumis à la commission n° 4, 4,70 % en 1979 et 4,90 en 1978.

Il y a donc diminution relative mais constante de la part de MIDI-PYRENEES dans le total national pour cette catégorie de crédits.

Et si l'on a tendance à estimer que cette rétraction n'est pas considérable, il faut tout de même noter que le maintien du pourcentage de 1978 représenterait, pour 1980, 55 344 594 F supplémentaires, soit 32 % de la dotation spéciale relative au Plan Grand Sud-Ouest.

C'est-à-dire qu'en fait la réduction relative d'une dotation normale que nous jugeons insuffisante eu égard au retard de MIDI-PYRENEES, réduit d'un tiers l'effort de rattrapage que voudrait être le plan Sud-Ouest.

Dans ces conditions, s'agissant de la fiscalité régionale, s'il est vrai que son impact par habitant est faible par rapport à la pression fiscale locale ou nationale, on ne peut ignorer qu'elle constitue un supplément qui se développera aussi et probablement plus vite que le principal auquel il est partie rattaché et qu'enfin sa répartition accentue les défauts généralement reconnus de celui-ci.

C'est pour ces raisons que nous n'approuverons pas le budget tel qu'il nous est proposé.

Sur proposition des délégués C.F.D.T. la troisième commission du CESR sous la présidence d'un camarade C.G.T. adoptons à l'unanimité l'avis suivant et le proposons au vote de l'Assemblée Plénière du COMITE ECONOMIQUE par laquelle il fût adopté par 23 voix pour et 1 contre, les autres s'abstenant (une vingtaine).

AVIS CONCERNANT LES ATTAQUES CONTRE LA MUTUALITE

Le Comité Economique et Social régional a eu connaissance du décret du 15 JANVIER 1980 interdisant aux mutuelles le remboursement intégral du ticket modérateur de la Sécurité Sociale. Ce décret oblige en fait les mutualistes à supporter eux-mêmes 5 à 12 % de leurs dépenses de maladie, hormis les frais d'hospitalisation.

Ces mesures sans effet sur la situation de la Sécurité Sociale pénalisent toutes les familles et plus particulièrement celles de condition modeste. Elles constituent une attaque au principe même des libertés individuelles de se protéger contre les risques dans le domaine de la santé.

Par ailleurs, ce décret met particulièrement en cause cette grande organisation sociale qu'est la Mutualité, très largement représentative de la population dans notre région, et dont le rôle et le sens des responsabilités ont toujours suscité la plus grande confiance.

En conséquence, le Comité Economique et Social de MIDI-PYRENEES demande l'annulation de ce décret.

L'OPINION DE LA DELEGATION C.G.T. SUR LE TRANSFERT SUR ROUTE DU TRAFIC VOYAGEURS OMNIBUS DE CERTAINES LIGNES SNCF DE LA REGION.

Il nous faut tout d'abord noter qu'au cours des débats sur le "Plan Sud-Ouest" au sein du CESR, il avait bien été fait mention, sans plus de perspective concrète d'ailleurs, de la nécessité d'avoir pour notre Région une politique des transports ferroviaires.

Cette mention, qui semblait être là "pour mémoire" était de surcroît assortie d'une sérieuse réserve, indiquant que nous "ne pouvions tout faire" et insinuant que, devant l'important et indispensable effort à consentir pour le réseau routier, le réseau ferré devrait vraisemblablement être sacrifié.

Nous constatons aujourd'hui que la mention reste bien "pour mémoire" et que c'est la réserve qui l'emporte puisqu'on ne nous parle plus de voie ferrée que pour nous demander d'agréer des fermetures de lignes.

On nous propose en effet de donner un avis favorable au transfert sur route du trafic ferroviaire omnibus de deux lignes SNCF: SARLAT-SAINT-DENIS-PRES-MONTEL et AX-les-THERMES - LA TOUR DE CAROL, opération qui sera complétée nous laisse-t-on prévoir par une dizaine d'autres de même type dans un avenir plus ou moins proche.

Ces propositions qui vont dans le sens des conclusions du rapport GUILLAUMAT et qui sont la mise en oeuvre du contrat d'entreprise Etat-SNCF, ne peuvent qu'entraîner notre désaccord. Nous pensons qu'il s'agit-là ni plus ni moins que de la poursuite du démantèlement de notre réseau ferré. De plus, lorsque l'on met cela en parallèle avec l'importance de l'effort consenti en matière d'investissement routier, on ne peut que constater qu'il s'agit-là d'une politique des transports qui donne priorité à la route par rapport au rail, ce qui, à plusieurs titres, est un non sens.

Nous ne sommes d'ailleurs pas les seuls à la C.G.T. à condamner cette politique: ainsi en ARIEGE, les cheminots, les élus, les collectivités locales, les usagers se sont mobilisés contre ces projets.

Les arguments qui nous sont donnés pour justifier ces décisions sont contestables. En matière de service public et particulièrement dans le domaine des transports, il est aberrant de ne parler qu'en terme de rentabilité ou de déficit commercial. A-t-on jamais demandé à l'armée d'être rentable?

Lorsque l'on estime ainsi les "économies" que nous allons réaliser par le transfert sur route d'une partie du trafic ferroviaire, en nous donnant pour seul élément de calcul le déficit commercial actuellement supporté par la SNCF dans l'exploitation de ces lignes, on tronque la réalité. Que fait-on du coût économique réel de l'opération, que fait-on de son coût social :

- tout d'abord on ne nous indique pas quel sera le déficit de ces dessertes par route (qui, notons le en passant seront confiées à des entreprises privées), déficit que devra combler la SNCF et l'Etat.

- ensuite, on ne fait pas entrer dans le calcul le coût des infrastructures routières qui, on vient de le voir, est fort lourd.

- les risques d'accidents incomparablement et incontestablement plus fréquents sur la route avec leur coût pour la collectivité ne sont pas pris en compte.

.../...

- de même, on néglige aussi de dire que, du point de vue des économies d'énergie dont par ailleurs on nous rabat les oreilles, c'est le transport ferroviaire qui s'avère rentable.

- du point de vue de la qualité du service rendu aux usagers, se pose-t-on la question de savoir, par exemple, quelle sera la sécurité, la fiabilité, la régularité d'une ligne d'autobus escaladant le Puymaurens en hiver ou en période de pointe touristique?

- on oublie aussi que le prétendu "moindre coût" du transport par route est en partie dû à une situation désavantageuse des travailleurs de ce secteur du point de vue de la couverture sociale, des conditions de travail, de rémunérations: c'est donc en définitive sur le dos de ces travailleurs-là qu'on veut réaliser des économies.

Bref, a-t-on fait un bilan vraiment complet, en tenant compte de la politique énergétique du pays, du coût des infrastructures, des questions de sécurité, de la qualité du service offert aux usagers, et aussi des problèmes d'emplois, de statut social des travailleurs concernés et enfin du développement économique régional?

Mais nous pouvons aussi ajouter que, même du point de vue de l'équilibre financier de la SNCF, il y a des solutions autres que le démantèlement qu'on nous propose.

- s'il y a une désaffection des usagers vis-à-vis du train, a-t-on cherché à savoir pourquoi. La dégradation du service due au refus d'investir et aux compressions de personnel n'y est-elle pour rien? S'est-on préoccupé de mettre en place une véritable promotion commerciale du transport en commun par rail en ce qui concerne les lignes en question.

-Mais surtout, les vraies raisons du déséquilibre financier de la SNCF sont plutôt à chercher du côté du transfert vers le privé d'activités rentables des redevances versées aux propriétaires privés de wagons, des tarifs préférentiels consentis aux plus gros clients. Sait-on par exemple, que certains tarifs aux gros utilisateurs sont si scandaleusement inférieurs au prix de revient, que la direction de la SNCF enferme ces contrats dans un secret hermétique.

Voilà donc bien de quoi réduire quelque peu le déséquilibre financier de notre société nationale tout en lui permettant de réaliser vraiment sa mission de service public et sans faire payer encore les travailleurs, les usagers et les contribuables locaux.

INTERVENTIONS DES DELEGUES C.G.T. A LA SEANCE DU 21 AVRIL 1980 DU COMITE ECONOMIQUE SOCIAL REGIONAL1. CONTRAT ETAT REGION POUR L'AMENAGEMENT DES ROUTES NATIONALES (Roger LOUBET)
=====

Le Groupe C.G.T. s'abstiendra sur cette question.

Sur le contenu du contrat, nous jugeons raisonnable les diverses opérations proposées et aussi :

- les additifs proposés par le rapporteur
- le dispositif prévu pour une utilisation optimale des crédits votés, à condition naturellement que les rajustements imposés par l'érosion monétaire soient bien réels.
- sur la diminution du contrat au niveau proposé de 350 millions.

Nous aurions quelques inconséquences à nous insurger puisqu'aussi bien nous avons contesté le principe de ce contrat et même si nous pouvons estimer logique la position de ceux qui réclament le rétablissement au niveau de 400 millions.

Nous avons exprimé à plusieurs reprises notre avis sur un contrat de ce type. Nous avons voté contre lors de la séance de FEVRIER dernier.

Non pas que nous soyons a priori contre tout accord entre Etat/Région, mais en l'état actuel des institutions régionales, cela pose pour nous des questions délicates :

- initiative
- destination
- responsabilité
- financement

même si l'impact financier de ces opérations reste modeste.

Au cas particulier, même si nous avons le sentiment que l'initiative revient à la Région, il s'agit incontestablement de dépenses dont la responsabilité revenait à l'Etat, et à lui seul, qu'il n'a pas assumées depuis des années, ce dont au demeurant nous avons subi et subissons toujours les conséquences économiques et que, de guerre lasse, nous prenons en charge à sa place.

Deux façons de voir les choses :

1- se féliciter d'avoir ainsi amené l'Etat à un effort qu'il n'aurait pas fait sans cela = 175 millions + 25 si l'on veut.

2- constater : 1. que la Région décharge l'Etat de 175 millions
2. qu'en dépit de cet effort, nous restons (300 millions) encore assez loin de ce que nous avons estimé nécessaire le 22 JANVIER 1979 (500 millions), et même de la proposition du Préfet pour le Budget 80 (385 millions hors contrat)?

C'est cette seconde façon qui est notre avis, lequel nous amène à nous abstenir.

2. PREMIERE DECISION MODIFICATIVE 1980
=====

(Roland PERILLAT)

Lorsqu'é le budget 1979 de l'EPR nous a été proposé, nous ne l'avons pas, quant à nous, adopté. Nous nous abstiendrons donc aujourd'hui de prendre parti sur l'utilisation qui nous est proposée du reliquat de ce budget.

Néanmoins, nous tenons tout de même à exprimer notre étonnement et notre désapprobation quant au taux dérisoire de réalisation de ce budget.

Alors que nous sommes chaque année sollicités pour approuver un accroissement de l'effort fiscal des populations régionales, c'est en 1979, plus de 87 % de cet effort qui a été stérilisé. C'est inadmissible, car, compte-tenu du taux actuel de dévaluation de la monnaie, que va-t-on pouvoir réaliser quand le temps sera enfin venu d'utiliser cet argent sorti l'an dernier des poches du contribuable?

Nous aurions aimé à ce rappel que l'avis du C E S soit plus critique. Et nous aimerions que les causes de cette situation soient totalement détectées. Nous pensons quant à nous que ces causes ne doivent pas seulement être recherchées superficiellement, mais qu'elles se situent au niveau profond du rôle de l'E P R tel qu'il est institutionnalisé par la loi, du rôle du budget régional. Bref, de l'idée que l'on se fait de la région.

Le Comité Economique, devrait se pencher plus sérieusement sur ce problème et aboutir à des propositions, même s'il s'agit au bout du compte de proposer une réforme de la législation sur les Régions. Il n'est pas possible de s'en tenir à des approximations devant une telle carence.

3. SUR LA RECONVERSION DES BASSINS DE CARMAUX ET DECAZEVILLE

(Roland PERILLAT)

Monsieur le Préfet de Région a fait ce matin un tour d'horizon sur la réalisation du plan décennal Sud-Ouest.

Nous ne pouvons pas reprendre l'ensemble de ce problème qui n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour; néanmoins je voudrais dire un mot d'une question urgente, la situation des bassins miniers de notre Région.

Nous avons déjà dit que nous ne sommes pas d'accord avec la perspective désormais apparemment admise comme un fait acquis, de l'arrêt à court terme de l'exploitation charbonnière dans ces deux bassins. C'est en effet tout ce que nous propose le plan décennal avec une hypothétique reconversion.

On nous a parlé ce matin de 200 emplois dans l'habillement à CARMAUX ! Voilà bien de quoi résoudre le problème des mineurs.

De surcroît nous ne voyons pas très bien comment on va faire vivre 200 emplois dans ce secteur à CARMAUX, alors qu'on en supprime 500 par exemple à TOULOUSE récemment dans le même secteur.

Pour nous, l'avenir de CARMAUX et de DECAZEVILLE est dans la poursuite et l'intensification de l'exploitation charbonnière.

Nous maintenons que c'est possible et éminemment souhaitable. La conjoncture internationale en mal d'énergie milite dans ce sens-là. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Nos camarades mineurs ne manqueront d'ailleurs pas de faire hautement connaître leur avis et de continuer à se battre pour le développement de la production charbonnière nationale notamment dans les bassins de notre Région.

COMMUNIQUE COMMUN DES C C O O DE L'UNION DE ARAGON ET DU COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES

Invitée par le COMITE REGIONAL C.G.T. une délégation des commissions ouvrières de l'Union de ARAGON a séjourné dans la région MIDI-PYRENEES du 17 au 22 MARS. Cette invitation s'inscrit dans le prolongement de rapports constants entre les deux organisations.

Après avoir été accueillie par l'UNION DEPARTEMENTALE DU TARN où elle a pu visiter la VERRERIE OUVRIERE D'ALBI, la COKERIE DE CARMAUX, LA MINE DE BLAYES. La délégation a été reçue par l'UNION DEPARTEMENTALE DE L'ARIEGE et le SYNDICAT DE CREUSOT LOIRE avec visite de l'Usine de PAMIERS, et par l'UNION DEPARTEMENTALE DU GERS où elle a pu voir les caves d'Armagnac touchées par les problèmes d'emploi et l'Usine SCERA FLAX à VIC FEZENSAC.

Le 21 MARS avec une délégation du COMITE REGIONAL C.G.T. DE TOULOUSE une journée de travail a été consacrée aux problèmes du moment auxquels sont confrontés les travailleurs dans leurs régions respectives.

Les deux délégations ont constaté qu'en France comme en Espagne les problèmes fondamentaux sont le chômage, dont les jeunes et les femmes sont les premières victimes et l'aggravation du pouvoir d'achat.

Loïn de résoudre ces problèmes le développement et la domination des sociétés multinationales engendrent et aggravent l'insécurité de l'emploi et exercent directement sur les conditions de vie et de travail des salariés des effets négatifs et s'accompagnent d'un renforcement de l'exploitation de l'ensemble des travailleurs.

Ce développement des multinationales provoque de surcroît des déséquilibres régionaux, détruit le tissu économique et culturel et porte atteinte au patrimoine régional et national.

Si les deux délégations n'ont pas exclu de leur discussion la divergence qu'elles ont sur l'élargissement du Marché Commun et l'intégration européenne, leurs travaux ont surtout porté sur les aspects convergents autour des problèmes revendicatifs sur les multinationales, sur les problèmes relatifs aux droits et libertés, au terrorisme, qu'elles condamnent et qui n'est pas seulement un phénomène espagnol.

Après avoir dressé un bilan des multinationales implantées en ARAGON et en MIDI-PYRENEES et examiné les firmes communes aux deux régions, les deux délégations ont décidé :

- de prévoir des contacts et des rencontres entre les syndicats de ces firmes pour créer les meilleures conditions pour imposer en ARAGON et MIDI-PYRENEES des succès revendicatifs.
- examiner avec leurs syndicats la forme et le contenu de nombreuses revendications dont plusieurs peuvent devenir communes à l'échelle du Groupe multinational (emploi - durée du travail conditions de travail - formation professionnelle etc...)
- agir au sein des organisations régionales et nationales afin d'y dénoncer toute violation des normes et conventions et les conséquences qu'elles ont sur les conditions de vie et de travail des salariés.
- de programmer des rencontres sportives, culturelles et de loisir entre syndicats.

Conscientes que les effets économiques et sociaux des multinationales ne sont pas dûs à une sorte de fatalisme, les deux délégations ont estimé que la poursuite et l'aggravation de la crise du système capitaliste conduisent objectivement à étendre le renforcement et l'action des syndicats à l'échelle internationale.

Pour ce faire, elles demandent notamment l'entrée des CCOO d'ESPAGNE, de la C.G.T. de FRANCE dans la Confédération Européenne des Syndicats.

Sur ce point, les C C O O de l'Union de ARAGON et le COMITE REGIONAL C.G.T. admettent le principe : "Nous acceptons la G.E.S. telle qu'elle est, nous devons être admis tels que nous sommes".

Elles agiront pour qu'il en soit ainsi.

TOULOUSE, le 21 MARS 1980

Pour les CCOO de l'Union de ARAGON

Lorenzo BARON CIPRES
Secrétaire Général

Pour le COMITE REGIONAL C.G.T.

RIBEIRA Bernard
Secrétaire Général

1) DELEGATION DES CCOO Lorenzo BARON CIPRES. Rosa Luz IRANZO . José VALENZVELA
Eladio MORAN

2) DELEGATION C.G.T. RIBEIRA Bernard. FOULCHER Jean-Claude. MORA Christine.
PERILLAT Roland. PIVOTSKI Edouard

GAGNER

C'EST POSSIBLE

LA PREUVE

Résumons les faits :

Début mars 1979, les travailleuses des Etablissements SPIRAM de Muret et Colomiers en ont "ras le bol" des brimades, des avertissements, des demandes de permission "pour faire pipi" etc ... Elles décident à la majorité du personnel une grève qui durera deux mois.

A la fin du conflit, début mai, Monsieur BATMALE, Président Directeur Général, licencie trois déléguées CGT et une déléguée CFDT pour avoir certainement dénoncé, pendant la grève, les conditions de travail scandaleuses qu'on leur faisait subir.

La CGT, pour sa part, entreprend des démarches pour obtenir la réintégration des travailleuses licenciées. En même temps, des pétitions et collectes sont effectués dans les entreprises de l'Habillement.

En septembre 1979, les délégués obtiennent le paiement de 3 mois de salaire.

Et le 25 Février 1980 les deux déléguées CGT de Muret sont réintégrées, soit un an après le début du conflit. La déléguée de Colomiers ayant quitté la profession.

C'EST UNE GRANDE VICTOIRE POUR LES TRAVAILLEURS !

Une fois de plus la preuve est faite que les travailleurs qui luttent avec leur organisation obtiennent des résultats positifs et peuvent faire reculer le patronat.

Syndicat général
de l'Habillement C.G.T.

Toulouse, le 3 Mars 1980.

QUESTIONNAIRE

IMPORTANT

Nous avons demandé aux UD de notre Région des renseignements relatifs :

- ° au bilan des luttes depuis le PREMIER JANVIER et leurs succès,
- ° au bilan des élections professionnelles depuis le PREMIER JANVIER au niveau des entreprises avec la mention pour chacune d'elles des gains ou des pertes.

Nous avons conscience que nos UD, vu l'importance de l'activité présente, éprouvent des difficultés pour s'occuper de cette question.

Aussi nous sollicitons parallèlement nos syndicats d'entreprises pour qu'ils nous aident dans cette tâche.

Aujourd'hui plus que jamais ces renseignements nous sont indispensables pour démontrer, contrairement à ce que cachent ou déforment pouvoir et patronat, que la C.G.T. se porte bien, que le niveau de l'action est élevé et que les luttes payent.

Nous vous demandons de remplir et compléter la fiche ci-jointe.

Ce travail peut paraître administratif, mais il est d'une portée politique qui peut nous aider à :

- mieux connaître le terrain sur lequel nous nous battons,
- voir nos forces, nos faiblesses, celles des autres,
- mieux cerner la bataille du renforcement.

Cet examen global, à condition que chacun y mette du sien pour faire remonter les renseignements, nous permettra d'examiner comment aider à corriger dans telle ou telle entreprise ou profession, à mieux faire percevoir à l'ensemble des travailleurs de la région qu'il y a des luttes, qu'elles arrachent des succès et que le seul moyen d'en sortir, c'est de lutter.

Même si vous ne pouvez pas nous transmettre le maximum de renseignements, remplissez ce que vous pouvez.

D'avance nous vous remercions.

.../...

COMITE REGIONAL C.G.T. MIDI-PYRENEES

- RENSEIGNEMENTS POUR LA LUTTE -

ENTREPRISE _____

CORPORATION _____

EST-CE UNE MULTINATIONALE. _____

LOCALITE _____

NOMBRE DE SALARIES : _____

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
OS			
OQ			
EMPLOYES			
ICT			
TOTAL			

Y-A-T-IL EU DES LUTTES DEPUIS LE PREMIER JANVIER ? _____

LESQUELLES (MENTIONNER LES ACTIONS NATIONALES OU DEPARTEMENTALES)
DATES ET RAISONS DE LA LUTTE BILAN

Y-A-T-IL EU DES SUCCES DANS CES LUTTES ? _____

LUTTES

SUCCES

EXEMPLE : le 6 janvier grève de 24 h
pour aug. salaires. suivie à 80 % de
l'ensemble du personnel à l'appel de la
C.G.T.

Obtention du 13ème mois et aug. de 2,5 %
au 1er janvier.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Faire remonter le questionnaire confédéral en mentionnant le type d'élection, la date, les résultats par collège et les gains ou les pertes par rapport aux dernières élections.

NOMBRE DE SYNDIQUES A LA C.G.T.

	HOMMES		FEMMES	
	cartes placées en 1979	en 1980	cartes placées en 1979	en 1980
		nombre d'adhés. en 1/1/80		nombre d'adhésions nouvelles depuis 1/1/80
O.S.				
O.Q.				
EMPLOYES				
I.C.T.				
TOTAL				

MOYENNE DES TIMBRES 1979. _____

Y-A-T-IL DES PARTIS POLITIQUES ORGANISES DANS L'ENTREPRISE. LESQUELS ? _____

ONT-ILS UNE ACTIVITE SOUTENUE : ACTION, PROPAGANDE, ETC _____

Communes	Nombre de licenciés	Nombre de jours de chômage partiel	Total
Arles	3 331	1 200	4 531
Avignon	2 841	1 147	3 988
Bordeaux	3 315	1 205	4 520
Castellon	10 228	3 706	13 934
Montpellier	11 826	4 206	16 032
Nîmes	13 826	5 114	18 940
Orange	15 000	5 400	20 400
Perpignan	13 000	4 650	17 650
Rouen	14 000	5 040	19 040
Toulouse	15 000	5 400	20 400
Valence	13 000	4 650	17 650
Versailles	13 000	4 650	17 650
Yverdon	13 000	4 650	17 650
TOTAL	142 507	52 851	195 358

EMPLOI ----- MIDI-PYRENEES

Depuis que le Président de la République a prononcé le discours sur le plan Grand Sud-Ouest à MAZAMET " chance pour notre région ", il y a eu :

- 2 801 licenciements économiques
- 30 558 journées de chômage partiel.

Il y a :
78 500 chômeurs au 31 MARS + 8,75 % en un an.

FEMMES	58,6 % + 12,1 % en un an.		
JEUNES DE - de 25 ans	41,3 % + 10,5 %		
		Il y a une offre pour 19 demandes.	
		UN chômeur sur DEUX ne perçoit aucune indemnité.	

LE TRAVAIL TEMPORAIRE

ACTIVITES EN 1979 DANS LA REGION MIDI-PYRENEES

	Nombre de missions	Durée totale en semaines	Durée moyenne en semaines
Janvier	2 880	9 331	3.2
Février	2 747	7 861	2.9
Mars	3 265	9 512	2.9
Avril	3 264	10 519	3.2
Mai	3 594	11 550	3.2
Juin	4 112	13 958	3.4
Juillet	4 559	16 506	3.6
Août	4 195	15 011	3.5
Septembre	4 453	15 081	3.4
Octobre	3 335	11 472	3.5
Novembre	3 951	13 234	3.4
Décembre	3 496	9 902	2.8
TOTAL	43 851	143 937	3.3

Le tableau ci-dessus permet de faire ressortir un phénomène saisonnier dans l'utilisation du travail temporaire, avec une recrudescence surtout marquée entre Juin et Septembre, mois au cours desquels la durée moyenne d'une mission tend à s'allonger.

ACTIVITES PAR DEPARTEMENT

En 1977, les établissements de travail temporaire se localisaient dans 3 départements : Haute-Garonne (34), Hautes-Pyrénées (11) et Tarn (3) ; en 1978 dans 4 : s'y ajoute l'Aveyron (2) ; en 1979 dans 6.

1979	Etablissements au 31 Décembre	Nombre de missions	Durée totale prévisible	Durée moyenne
Ariège	3	823	8 214	10.0
Aveyron	3	272	1 139	4.2
Haute-Garonne	50	35 544	106 042	3.0
Hautes-Pyrénées	14	4 804	20 315	4.0
Tarn	3	1 994	7 106	3.6
Tarn-et-Garonne	1	414	1 121	2.7
REGION	74	43 851	143 937	3.3

En 1980 : JANVIER - 4 196 missions, FEVRIER - 3 610, MARS - 4 058.